

CONSEIL MUNICIPAL de SIMPLÉ
SÉANCE du 27 juillet 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-sept juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SIMPLÉ dûment convoqué le 22 juillet s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de :

Monsieur Yannick CLAVREUL, Maire.

Étaient présents : Mr Anthony BARREAU et Mme Isabelle MENAN -adjoints-

MM Nathalie PELOURDEAU, Rémi TROTTIER, Joël FOURNIER, Héliéna RAIMBAUD, Jean-Claude CHARLES et Anthony ROUGET.

Formant la majorité des membres en exercice

Etaient absents excusés : Mme Aurélie AUBRY et M. Franck PORNIN.

Le Conseil Municipal a désigné, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance Madame Isabelle MENAN.

Nombre de Conseillers :	En exercice :	11
	Quorum :	06
	Présents :	09
	Votants :	09

Le procès-verbal du 15 juin est lu et adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit.

ORDRE DU JOUR

Réhabilitation de la salle des fêtes

Etude de sol

2015052

Dans le cadre de la réalisation de l'opération construction d'une salle des fêtes de type RDC d'environ 430m2, il convient de réaliser une étude de sol. Le plan de masse et tous les renseignements nécessaires ont été fournis par le cabinet d'architectes GAUTIER/GUILLOUX, maître d'œuvre. Monsieur le maire a demandé des devis à différentes entreprises :

SOCIETE	Cout HT
Fondouest (St Grégoire 35)	1 500€
Hydrogéotechnique (Le Rheu 35)	1 340€
Kornoggéotechnique (St Nazaire 44)	2 110€
Géotechnique (Ecouflant 49)	1 650€

Le Conseil Municipal après avoir étudié les différentes propositions et en avoir délibéré à l'unanimité,

➤ **Accepte** l'offre de la société Hydrogéotechnique du Rheu (35), pour un montant de 1 340€ HT,

➤ **Autorise** le maire à signer le devis et toutes les pièces relatives à ce dossier et à prévenir les entreprises non retenues.

Mission de coordination et Bureau de Contrôle

2015053

Dans le cadre de la réalisation de l'opération construction d'une salle des fêtes de type RDC d'environ 430m2, il convient de faire appel à une société pour une mission de coordination SPS et pour le contrôle technique. Tous les renseignements nécessaires ont été fournis par le cabinet d'architectes GAUTIER/GUILLOUX, maître d'œuvre. Monsieur le maire a demandé des devis à différentes entreprises :

Mission de coordination sécurité protection santé (SPS) et bureau de contrôle (CTC)

SOCIETE	SPS	CTC
APAVE	2 180€	3 460€ + 180€ attestation accès handicapé
SOCOTEC	2 800€	5 200€
SECURIS BTP	2 924€	

Le Conseil Municipal après avoir étudié les différentes propositions et en avoir délibéré à l'unanimité, ➤ **Accepte** l'offre de la société APAVE de Laval (53), pour un montant total de 5 820€ HT,

➤ **Autorise** le maire à signer le devis et toutes les pièces relatives à ce dossier et à prévenir les entreprises non retenues.

Diagnostic amiante et plomb

2015054

Dans le cadre de la future construction d'une salle des fêtes, il est nécessaire d'effectuer des diagnostics amiante et plomb avant démolition de la salle des fêtes actuelle et ses annexes. Il convient de faire appel à une société pour réaliser ces deux diagnostics. Tous les renseignements nécessaires ont été fournis par le cabinet d'architectes GAUTIER/GUILLOUX, maître d'œuvre. Monsieur le maire a demandé des devis à différentes entreprises :

Amiante et plomb

SOCIETE	Visite – prélèvement- mesures - rapports	Analyses supplémentaires	Visites et prélèvements complémentaires
SOCLTEC (Laval)	650€	55€	350€
APAVE (Laval)	680€	55€	190€
SECURIS BTP (Laval)	410€	53€	175€

Le Conseil Municipal après avoir étudié les différentes propositions et en avoir délibéré à l'unanimité, ➤ **Accepte** l'offre de la société SÉCURIS BTP de Laval (53), pour un montant total de 638€ HT,

➤ **Autorise** le maire à signer le devis et toutes les pièces relatives à ce dossier et à prévenir les entreprises non retenues.

Agencement cuisine

Monsieur le maire présente un devis détaillé de l'entreprise Hervé GIRAULT de La Brulatte (53), pour la fourniture et la mise en place de matériels pour la cuisine de la future salle des fêtes. Le montant de ce devis est de 54 671,00€ HT. D'autres entreprises ont été sollicitées pour les mêmes prestations, mais à ce jour n'ont pas répondu. Ce dossier est reporté à une date ultérieure.

Point sur le fleurissement

Régional : Le jury régional est passé le mardi 7 juillet, Monsieur le maire les a accueillis à la mairie puis ensuite ils sont allés visiter quelques lieux de la commune. A ce jour nous n'avons pas reçu les résultats de cette visite.

Communal : Six jurés ont procédé au classement des maisons fleuries en agglomération et des fermes et maisons isolées le jeudi 23 juillet. Les jurés seront invités aux vœux lors de la remise des prix pour le fleurissement.

Madame Stéphanie DAUDIN est membre hors conseil de la commission « Fleurissement ».

Isabelle MENAN, Nathalie PELOURDEAU et Stéphanie DAUDIN ont parcouru la commune et ont listé les différentes choses à améliorer dans le cadre du fleurissement. Il est précisé que Vincent LEROY suivra une formation dès que possible pour la taille des arbustes.

2015/051 Parc logement

Convention de prestation de service entre la communauté de communes et la commune

Désignation d'un élu « référent »

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la communauté de communes du Pays de Craon gère un parc de logements important sur la région de Cossé le Vivien (75 logements).

Pour l'entretien de ce parc de logements, il est fait appel principalement à des entreprises mais la communauté de communes peut être amenée ponctuellement à solliciter les communes pour intervenir pour ces logements.

En conséquence, la communauté de communes propose la signature d'une convention de prestation de service, afin de préciser les modalités de partenariat entre la communauté de communes et la commune qui aura à réaliser ledit service.

Dans le projet de convention, il est notamment proposé ce qui suit :

Sur demande préalable de la communauté de communes, les communes peuvent être amenées à réaliser des travaux d'entretien intérieurs et/ou extérieurs sur les logements, propriété de la communauté de communes.

La compensation financière est calculée sur les bases suivantes :

- Forfait de 26€ de l'heure couvrant le coût horaire de l'agent (y compris charges), l'utilisation du petit matériel d'entretien ainsi que les frais de déplacement des agents ;
- Remboursement des fournitures nécessaires aux interventions sur présentation d'un justificatif.

La communauté de communes sollicite par ailleurs la désignation d'un élu « référent » pour toutes les questions ayant trait aux logements (rencontre des locataires, etc...)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve les modalités de partenariat définies ci-dessus

Autorise le Maire ou un adjoint à signer ladite convention de prestation de service,

Désigne comme élus référents Jean-Claude CHARLES ou Rémi TROTTIER, suivant leur disponibilité, pour toutes les questions relevant des logements.

Indemnités pour le gardiennage des églises communales

Le maire fait part de la nouvelle circulaire relative aux indemnités pour le gardiennage des églises communales, le montant de l'indemnité pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice est de 474,22€/an. Louis BALAVOINE assure simplement l'ouverture et la fermeture des portes quotidiennement, l'entretien étant réalisé par les employés communaux. Pour cette prestation Louis BALAVOINE perçoit une indemnité annuelle de 280€.

Pour la sonnerie des cloches 3 référents sont nommés : Anthony BARREAU, Rémi TROTTIER et Marie-Françoise PLANCHAIS.

Année scolaire 2014/2015 à Cossé le Vivien

Le conseil Municipal de Cossé le Vivien a décidé de fixer, au titre de l'année scolaire 2014/2015, à 811,54€ par enfant le montant de la participation aux frais de scolarité des élèves ne résidant pas sur la Commune de Cossé le Vivien.

Les enfants DUTERTRE Thais (en PS), GERFAULT Océane (CP), GERFAULT Hélène (CE2) et MADELIN Noémie, sont scolarisées en 2014/2015 à l'école primaire Jean Jaurès de Cossé le Vivien.

Le conseil Municipal, après délibération, demande au maire d'adresser un courrier à la mairie de Cossé le Vivien, lui signifiant le coût élevé par rapport à celui accordé par notre municipalité à notre école qui est de 615€/enfant.

Pour ne pas retarder la prise en charge, le Conseil Municipal, autorise le maire à **signer** la liste des enfants scolarisés et à **mandater** la somme due lors de la réception du titre.

Il est précisé qu'en application de la loi du 22 juillet 1983, les communes ne disposant pas d'école primaire publique sont tenues de contribuer aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques élémentaires.

Questions diverses

Argent de poche : Cette année 4 jeunes ont participé aux chantiers argent de poche pendant 10 jours. Les lettres du monument aux morts ont été refaites.

Bascule publique : Le maire informe que la plaque de certification a été enlevée et que le pont n'a pas pu être mis en conformité.

Illuminations : Prévoir une réunion courant septembre de la commission cadre de vie pour les illuminations de fin d'année.

Défibrillateur : Le deuxième défibrillateur sera installé au terrain de football, après achat de nouvelles électrodes. Lors de la réunion des associations, une démonstration de l'utilisation de ce matériel sera programmée. Un article sera diffusé dans le prochain Ptit'Simpléen .

Voirie : trottoir rue bonne rencontre et busage rue de la source : Les travaux sont réalisés.

ALSH CIAS : Il est sollicité l'ouverture de l'accueil de loisirs aux enfants âgés de 3 ans à partir de septembre 2015.

Chrysalide bilan 2014 : diaporama à transmettre aux élus

Prochaines manifestations :

Vendredi 31 juillet 2015	fête de fin d'accueil de loisirs
du 20 au 23/08	Comité de jumelage en Angleterre
29 et 30 août	Ball trapp
Vendredi 11 septembre	festival de l'humour « apéro concert »
Vendredi 18 septembre	inauguration nouveaux bureaux CRUARD Charpente

Prochaine réunion de conseil municipal : lundi 31 août 20h30'

Séance levée à 23h00

Le secrétaire de séance

Isabelle MENAN

Le Maire

Yannick CLAVREUL